



ÉVOLUTIONS RÈGLEMENTAIRES

FICHE VARIABLE

ÉVOLUTIONS RÈGLEMENTAIRES

COLLÈGE DE PROSPECTIVE
CHANTIER INDUSTRIE



SYSTÈME DE VARIABLES

Cette fiche s'inscrit dans un système global de variables.

Les variables faisant l'objet d'une fiche sont celles identifiées lors des premières tables rondes du chantier prospectif comme porteuses d'évolutions majeures ayant un impact direct ou indirect sur l'industrie.

Chaque fiche rassemble, sauf exception, la documentation permettant de comprendre l'évolution passée, présente et future d'une variable.

Elle expose les dynamiques d'évolution (tendances, ruptures...), et propose quelques évolutions possibles (micro-scénarios travaillés en atelier).

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE GLOBAL

Croissance économique mondiale
Monnaie
Europe, Brexit
Production française
Export
Coûts de production
Intervention de l'Etat
Internationalisation
Ressources (énergie, matières...)

2. ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE

Servicialisation de l'industrie
Modèles d'affaires
Logistique et Supply Chain

3. ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Sécurité industrielle
Règlementations
Changements climatiques

4. ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE

Capital humain
Attractivité régionale
Infrastructures
Environnement institutionnel,
économique, gouvernance
locale
Recherche et développement

5. ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

Big Data
Intelligence Artificielle
Réalité augmentée
Cobotique
Fabrication additive
Internet des objets
Gestion de cycle de vie du
produit

6. ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES

Imaginaire de l'industrie

Tendances de consommation

TRAJECTOIRE DE LA VARIABLE

La réglementation s'appliquant aux activités industrielles existe tout d'abord au niveau du site de production. Il s'agit de garantir que la production ne risque pas de créer d'incidents majeurs (voir fiche sécurité industrielle).

La réglementation s'applique également au niveau des produits distribués aux consommateurs afin de garantir la non mise en danger des consommateurs.

Les entreprises industrielles doivent donc prévoir d'intégrer ces évolutions réglementaires dans la conception de leurs produits. Cela a un coût et doit donc être prévu par les entreprises dans leur activité. On peut dire ainsi que

le volume de réglementation à prendre en compte par les entreprises concernées et les garanties scientifiques à apporter sont une variable qui impacte l'activité industrielle. On notera toutefois que ces garanties sont également nécessaires pour garder la confiance des consommateurs, voire sont également une limite à une concurrence déloyale qui ne serait pas soumise à la même réglementation.

L'application de normes volontaires, sous la forme de certifications, qu'elles soient françaises, européennes ou internationales (AFNOR, EN, ISO) peuvent rentrer également dans le champ d'analyse.

PASSÉ > PRÉSENT > FUTURS POSSIBLES

QUELLE A ÉTÉ L'ÉVOLUTION PASSÉE DE LA VARIABLE ?

Le cadre réglementaire évolue dans le sens d'un renforcement des garanties destinées au consommateur et dans le sens d'une intégration au niveau européen. Elle vise également la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique.

Depuis la mise en place de la directive européenne REACH, les entreprises doivent dorénavant enregistrer leurs substances afin d'en décrire les risques potentiels. Après diagnostic, soit les substances ne posent pas de risque ou le risque est maîtrisé et elles peuvent être utilisées, soit elles présentent certains risques et leur utilisation est encadrée, voire interdite.

Pour cela, la charge de la preuve de l'innocuité des produits chimiques couramment utilisés est inversée : c'est à l'industriel (et l'importateur) de démontrer l'innocuité de ces substances pour l'homme et la nature, par des études sur les risques sur la santé humaine et sur l'environnement, avant leur mise sur le marché ou leur utilisation.

A cette réglementation qui concerne toutes les industries productrices de biens à destination des consommateurs, s'ajoute des réglementations sectorielles. Par exemple

dans le secteur de l'automobile, les normes européennes fixent les normes d'émissions de polluants et de GES qui ne peuvent être dépassées. Ces normes d'émissions de polluants sont renforcées très régulièrement (tous les 3 à 5 ans) depuis leur mise en œuvre en 1992.

Sous l'effet d'une forte préoccupation de l'opinion publique, soucieuse des effets néfastes de certaines matières, et d'études scientifiques qui révèlent les risques pour la santé de certains produits, on constate donc une hausse des réglementations devant être respectées par les industries et une responsabilisation accrue des entreprises dans les composants employés dans leurs produits.



PASSÉ > PRÉSENT > FUTURS POSSIBLES

QUELLES SONT LES DYNAMIQUES À L'ŒUVRE ?

La demande d'information du public sur la composition et l'innocuité des produits est une dynamique majeure qui influence l'adoption de nouvelles législations.

Cette demande va de pair avec une crainte de la dangerosité de certains produits pourtant destinés au grand public (cas du round'up de Monsanto-Bayer), de certaines matières utilisées avant d'être retirées (exemple : les phtalates) qui ont été révélées comme des agents cancérigènes ou des perturbateurs endocriniens.

La responsabilisation des entreprises dans les risques liés à ses produits expose les entreprises à des poursuites judiciaires si des consommateurs peuvent démontrer que l'utilisation de certains produits ont été dommageables pour leur santé.

QUELLES SONT LES DYNAMIQUES EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ?

La réglementation étant de portée nationale et/ou européenne, la situation réglementaire pour la région est identique à celle de la France ou comparable à celle d'autres pays européens.

Toutefois, le poids de certaines industries (chimie, plasturgie, agroalimentaire, automobile...), la présence de sites industriels majeurs et leur proximité avec des zones d'habitat amplifient la question en région.



PASSÉ > PRÉSENT > FUTURS POSSIBLES

QUELLES SONT LES INFLEXIONS ET RUPTURES QUI POURRAIENT MODIFIER LES DYNAMIQUES EN COURS ?

Des études scientifiques viennent éclairer de **nouvelles préoccupations en matière de santé** liées à des composés utilisés par l'industrie. Par exemple sont maintenant étudiés les impacts de la combinaison sur la santé humaine de plusieurs molécules communément appelée « effet cocktail ». En effet, certaines substances peuvent s'avérer neutres consommées de manière séparées mais devenir plus dangereuses combinées avec d'autres quand bien même les doses ingérées seraient faibles. Ces études sont complexes et nécessitent un temps long afin d'aboutir. Les ajustements de la réglementation ne peuvent donc se faire en amont et sont nécessairement *a posteriori* : l'opinion publique peut donc voir un doute se développer sur certaines

molécules avant que toutes les conclusions scientifiques et réglementaires soient tirées. Il semble donc que ce doute entraîne un retrait des consommateurs.

La judiciarisation croissante des relations entre consommateurs et les entreprises pourrait s'accroître notamment par le développement des « class action ». Les class actions, désormais possibles dans plusieurs pays de l'UE et au niveau européen, permettent à un grand nombre de justiciables, le plus souvent des consommateurs, de regrouper leurs plaintes, portées contre une personne, une entreprise ou institution publique, s'ils estiment que leurs droits ont été violés et qu'ils ont subi un préjudice.

Continuité de l'intégration européenne ou retour des législations nationales ? Les évolutions réglementaires dépendent fortement des normes produites à l'échelle européenne. Le Brexit, le rejet de certaines normes européennes jugées peu adaptées ou technocratiques, peuvent freiner ce processus d'intégration européen.



MICRO-SCÉNARIOS

Elaborés en atelier, ces scénarios proposent un contenu de l'évolution possible de la variable étudiée, articulés à partir de trois hypothèses :

- **une hypothèse basse** (quelle évolution de la variable défavoriserait l'industrie régionale),
- **une hypothèse haute** (quelle évolution de la variable favoriserait l'industrie régionale),
- ainsi qu'un scénario s'inscrivant davantage dans une forme de continuité (**hypothèse tendancielle**).

MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES LÉGITIMES DES CONSOMMATEURS

Perçue de prime abord comme contraignante, l'exigence de l'opinion publique de décortiquer la composition des produits qu'elle consomme encourage les industriels à devancer les évolutions réglementaires et à en faire des arguments boostant leur compétitivité. Les grandes entreprises deviennent plus exigeantes avec leurs fournisseurs. Basée sur un système de normalisation lisible, les productions deviennent de plus en plus propres. La progression de la judiciarisation encourage les industriels à suivre en continu les attentes des consommateurs. De nouveaux métiers qualifiés se développent pour accompagner cette évolution (juridique, marketing, qualité).

SEGMENTATION DES TRAJECTOIRES DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

L'accumulation de réglementations toujours plus intégrées à l'échelle européenne complexifie l'activité des industries. Cela demande aux industriels de mener des travaux importants pour mettre de nouveaux produits sur le marché. Selon le secteur d'activités les industries peuvent s'adapter, mais dans certaines activités elles peuvent être amenées à disparaître.

LA RÉGLEMENTATION TUE L'EMPLOI

De nouvelles études scientifiques viennent informer de la toxicité de plusieurs molécules employées par l'industrie. Les consommateurs, réunis en « class actions », demandent réparation auprès des grands groupes industriels. Ces derniers voient alors leurs investissements futurs comprimés par les coûts d'indemnisation ou les provisions financières. Cela réduit la modernisation, les investissements et les emplois.

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

- La directive européenne REACH est un règlement européen (règlement n°1907/2006) entré en vigueur en 2007 pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne. Les objectifs de la directive sont :
 - protéger la santé humaine et l'environnement face aux risques potentiels des substances chimiques
 - instaurer une information identique et transparente sur la nature et les risques des substances, telles quelles ou dans un mélange, du fournisseur jusqu'au client final
 - sécuriser la manipulation des substances chimiques par les salariés
 - renforcer la compétitivité de l'industrie, en particulier l'industrie chimique, secteur clé de l'économie en Europe



Date de publication : février 2021

Rédaction : Karen Maloingne - Ahlam Benlemselmi
Christophe Meulemans - Sylvie Delbart

Contact : collegedeprospective@hautsdefrance.fr

Retrouvez l'actualité et les publications du collège sur le site de
l'Agence Hauts-de-France 2020-2040
<https://2040.hautsdefrance.fr>